

Citric acid monohydrate

33114H-5KG

Version 1.3

Date de révision
17.12.2022

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : Citric acid monohydrate
FDS-nombre : 000000020897
Type de produit : Substance
Remarques : SDS conformément à l'Art. 31 du Règlement (CE) 1907/2006.

Nom Chimique : Acide citrique-1-hydrate
No.-Index : 607-750-00-3
Numéro d'Enregistrement REACH : 01-2119457026-42

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Substances chimiques de laboratoire
Utilisations déconseillées : aucun(e)

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société	: Honeywell International Inc.	Honeywell International, Inc.
	115 Tabor Road	115 Tabor Road
	07950-2546 Morris Plains	Morris Plains, NJ 07950-2546
	USA	USA

Téléphone :
Pour plus d'informations, veuillez prendre contact avec: : SafetyDataSheet@Honeywell.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Citric acid monohydrate

33114H-5KG

Version 1.3

Date de révision
17.12.2022

Numéro d'appel d'urgence : +1-703-527-3887 (ChemTrec-Transport)
+1-303-389-1414 (Medical)
Pays Poison Control Center : voir le chapitre 15.1
basé

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008

Irritation oculaire Catégorie 2

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique Catégorie 3 - Système respiratoire

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

2.2. Éléments d'étiquetage

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Conseils de prudence : P261 Éviter de respirer les poussières/
fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/
aérosols.
P280 Porter des gants de protection/ un
équipement de protection des yeux/ du
visage.
P304 + P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la
personne à l'extérieur et la maintenir
dans une position où elle peut
confortablement respirer.
P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES
YEUX: rincer avec précaution à l'eau
pendant plusieurs minutes. Enlever les
lentilles de contact si la victime en porte

Citric acid monohydrate

33114H-5KG

Version 1.3

Date de révision
17.12.2022

P403 + P233 et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

2.3. Autres dangers

Danger potentiel d'une explosion de poussières.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substance

Nom Chimique	No.-CAS No.-Index Numéro d'Enregistrement REACH No.-CE	Classification 1272/2008	Concentration	Remarques
Acide citrique-1-hydrate	5949-29-1 607-750-00-3 01-2119457026-42 201-069-1	Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H335	100 %	

3.2. Mélange

Non applicable

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.
Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Citric acid monohydrate

33114H-5KG

Version 1.3

Date de révision
17.12.2022

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux:

Le secouriste doit se protéger. S'éloigner de la zone dangereuse. Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

Inhalation:

Transférer la personne à l'air frais. Appeler un médecin en cas d'apparition d'une irritation qui persiste.

Contact avec la peau:

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec du savon et de l'eau. Appeler un médecin en cas d'apparition d'une irritation qui persiste.

Contact avec les yeux:

Bien rincer avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières. Protéger l'oeil intact. Consulter un médecin.

Ingestion:

En cas d'ingestion, faire boire de l'eau. Appeler immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

donnée non disponible

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter de façon symptomatique.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11. :

Citric acid monohydrate

33114H-5KG

Version 1.3

Date de révision
17.12.2022

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés:

Eau pulvérisée

Mousse

Dioxyde de carbone (CO₂)

Produits extincteurs en poudre

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité:

Jet d'eau à grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, il peut se produire un dégagement de (d'):
oxydes de carbone (CO, CO₂).

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un équipement de protection individuelle. Veiller à une ventilation adéquate. Éviter la formation de poussière.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Éviter que le produit arrive dans les égouts. Ne pas décharger dans l'environnement. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Utiliser un équipement de manutention mécanique.

Citric acid monohydrate

33114H-5KG

Version 1.3

Date de révision
17.12.2022

Transporter sur le site d'élimination dans des récipients bien fermés.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger:

Porter un équipement de protection individuel. Éviter la formation de poussière. Éviter le contact avec les yeux.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion:

Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

Mesures d'hygiène:

Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Information supplémentaire sur les conditions de stockage:

Conserver dans le conteneur d'origine. Conserver dans un endroit sec et frais. Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

Précautions pour le stockage en commun:

Ne pas stocker en commun avec: bases Agents oxydants

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

aucune donnée supplémentaire est disponible

Citric acid monohydrate

33114H-5KG

Version 1.3

Date de révision
17.12.2022

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

Valeurs DNEL/PNEC

Des données sur DNEL ne sont pas disponible.

Acide citrique-1-hydrate					donnée non disponible
--------------------------	--	--	--	--	-----------------------

Composant	Compartiment de l'environnement / Valeur	Remarques
Acide citrique-1-hydrate	Eau douce: 0,44 mg/l	Assessment factor: 1000
Acide citrique-1-hydrate	Eau de mer: 0,044 mg/l	Assessment factor: 10000
Acide citrique-1-hydrate	Station de traitement des eaux usées: 1000 mg/l	Assessment factor: 10
Acide citrique-1-hydrate	Sédiment d'eau douce: 34,6 mg/kg dw	
Acide citrique-1-hydrate	Sédiment marin: 3,46 mg/kg dw	
Acide citrique-1-hydrate	Sol: 33,1 mg/kg dw	

Citric acid monohydrate

33114H-5KG

Version 1.3

Date de révision
17.12.2022

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôle de l'exposition professionnelle

Ne pas respirer les poussières.

Les équipements de protection personnelle doivent répondre aux normes EN en vigueur: protection respiratoire EN 136, 140, 149; protection ophtalmique EN 166; vêtements de protection EN 340, 463, 468, 943-1, 943-2; gants protecteurs EN 374,511; godillots protecteurs EN-ISO 20345.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire:

En cas de formation de poussière ou d'aérosol, utiliser un respirateur avec un filtre homologué.

Protection des mains:

Matière des gants: Latex Naturel

délai de rupture: > 480 min

Épaisseur du gant: 0,6 mm

Lapren®706

Les gants doivent être contrôlés avant l'utilisation.

Remplacer en cas d'usure.

Remarques:Note supplémentaire: Les Spécifications sont basées sur les informations ou elles ont été obtenues par des substances similaires par analogie.

En vue des conditions diverses (température, tension) il faut considérer que l'utilisation du gant à résistance chimique peut être considérablement plus courte que le temps de perméation déterminé conformément EN 374.

Les conditions actuelles de l'utilisation pratique sont souvent en déviation aux conditions standardisées conformément à l'EN 374. Pour cette raison, le producteur des gants à résistance chimique conseille de ne pas utiliser les gants au delà de 50% du temps de perméation recommandé.

Les instructions d'utilisation du fournisseur des gants doivent être observées à cause d'une grande diversité de types de gants.

Des gants conformes à l'EN 374 sont disponibles chez entre autres KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, Vertrieb@kcl.de

Protection des yeux:

Lunettes de protection chimique

Protection de la peau et du corps:

Vêtement de protection

Citric acid monohydrate

33114H-5KG

Version 1.3

Date de révision
17.12.2022

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

À manipuler conformément aux réglementations environnementales locales et aux bonnes pratiques industrielles.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	:	solide
Couleur	:	blanc
Odeur	:	inodore
poids moléculaire	:	210,14 g/mol
Point/intervalle de fusion	:	env. 135 - 152 °C
Inflammabilité	:	Ce produit n'est pas inflammable.
Limite d'explosivité, supérieure	:	Non applicable
Limite d'explosivité, inférieure	:	Non applicable
Point d'éclair	:	Non applicable
Température d'auto-inflammation	:	Non applicable
Température de décomposition	:	170 °C Température de décomposition
pH	:	1,8 Concentration: 50 g/l à 20 °C
Température d'auto-inflammation	:	n'est pas auto-inflammable
Viscosité, cinématique	:	donnée non disponible

Citric acid monohydrate

33114H-5KG

Version 1.3

Date de révision
17.12.2022

Hydrosolubilité	:	env. 1.630 g/l à 20 °C
Coefficient de partage: n- octanol/eau	:	log Pow -1,72 à: 20 °C
Pression de vapeur	:	donnée non disponible
Densité	:	env. 1,54 g/cm ³ à 20 °C
Masse volumique apparente	:	env. 900 kg/m ³
Densité de vapeur relative	:	donnée non disponible

9.2 Autres informations

Propriétés comburantes	:	La substance ou le mélange n'est pas classé comme comburant.
Taux d'évaporation	:	donnée non disponible
Viscosité, dynamique	:	donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.2. Stabilité chimique

>170 °C
Température de décomposition

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Citric acid monohydrate

33114H-5KG

Version 1.3

Date de révision
17.12.2022

Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

10.4. Conditions à éviter

Éviter la formation de poussière.
Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique.

10.5. Matières incompatibles

Oxydants forts
Métaux
Agents réducteurs
Alcalis

10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie des produits de décomposition dangereux peuvent se former, comme:
Dioxyde de carbone (CO₂)
Monoxyde de carbone

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë par voie orale:

DL50
Espèce: Souris
Valeur: 5.400 mg/kg
Méthode: OCDE Ligne directrice 401

Toxicité aiguë par voie cutanée:

DL50
Espèce: Rat
Valeur: > 2.000 mg/kg
Méthode: OCDE Ligne directrice 402

Toxicité aiguë par inhalation:

N'est pas classé en raison de données qui, bien que concluantes, sont insuffisantes pour une classification.

Irritation de la peau:

Citric acid monohydrate

33114H-5KG

Version 1.3

Date de révision
17.12.2022

Espèce: Lapin
Résultat: irritation légère
Méthode: OCDE Ligne directrice 404

Irritation des yeux:

Classification conclusive et en soutenant (Ref: REACH Dossier - ECHA disseminated data)

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

donnée non disponible

Cancérogénicité:

Espèce: non spécifié

Note: donnée non disponible

Mutagenicité sur les cellules germinales:

Note: N'est pas classé en raison de données qui, bien que concluantes, sont insuffisantes pour une classification.

Toxicité pour la reproduction:

Espèce: non spécifié

Remarques: N'est pas classé en raison de données qui, bien que concluantes, sont insuffisantes pour une classification.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique:

Remarques: Le produit est classé conformément à l'annexe VI de la directive 1272/2008 / CE.

Danger par aspiration:

donnée non disponible

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

donnée non disponible

Autres informations:

Les données toxicologiques se rapportent à la substance anhydre.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité pour le poisson:

Citric acid monohydrate

33114H-5KG

Version 1.3

Date de révision
17.12.2022

CL50

Espèce: *Leuciscus idus*(Ide)

Valeur: 440 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité des plantes aquatiques:

N'est pas classé en raison de données qui, bien que concluantes, sont insuffisantes pour une classification.

Toxicité pour les invertébrés aquatiques:

CL50

Espèce: *Daphnia magna*

Valeur: 1.535 mg/l

Durée d'exposition: 24 h

12.2. Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité:

Facilement biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Une bioaccumulation est peu probable.

12.4. Mobilité dans le sol

donnée non disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

donnée non disponible

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

donnée non disponible

12.7. Autres effets néfastes

donnée non disponible

Citric acid monohydrate

33114H-5KG

Version 1.3

Date de révision
17.12.2022

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit:

Éliminer en conformité avec les réglementations en vigueur.

Emballages:

Respecter les prescriptions légales relatives à la ré-utilisation et l'enlèvement des déchets des emballages utilisés

Information supplémentaire:

Dispositions relatives aux déchets:

Directive 2006/12/CE; Directive 2008/98/CE

CE Règlement No. 1013/2006

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

ADR/RID:Marchandise non
dangereuse

IMDG:Marchandise non
dangereuse

IATA:Marchandise non
dangereuse

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR/RID:Marchandise non dangereuse

IMDG:Marchandise non dangereuse

IATA:Marchandise non dangereuse

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

14.4 Groupe d'emballage

14.5 Dangers pour l'environnement

ADR/RID:non

Polluant marin: non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

donnée non disponible

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Citric acid monohydrate

33114H-5KG

Version 1.3

Date de révision
17.12.2022

donnée non disponible

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Base	Valeur	Remarques
Substances extrêmement préoccupantes (SVHC)		Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes au-de là des limites de concentration réglementaires respectives ($\geq 0,1$ % (w/w)), réglementation (EC) N° 1907/2006 (REACH), article 57).
Directive 2012/18/CE		Non applicable

Centre de contrôle de poison

Pays	Numéro de téléphone
Autriche	+4314064343
Belgique	070 245245
Bulgarie	(+)35929154233
Croatie	(+3851)23-48-342
Chypre	+357 2240 5611
République Tchèque	+420224919293; +420224915402
Danemark	82121212
Estonie	16662; (+372)6269390
Finlande	9471977
France	+33(0)145425959
Grèce	+30 210 779 3777
Hongrie	(+36-80)201-199

Pays	Numéro de téléphone
Liechtenstein	+41 442515151
Lituanie	+370532362052
Luxembourg	070245245; (+352)80002-5500
Malta	+356 2395 2000
Pays-Bas	030-2748888
Norvège	22591300
Pologne	+48 42 25 38 400
Portugal	800250250
Roumanie	+40 21 318 3606
Slovaquie (NTIC)	+421 2 54 774 166
Slovénie	+386 1 400 6051
Espagne	+34915620420

Citric acid monohydrate

33114H-5KG

Version 1.3

Date de révision
17.12.2022

Islande	5432222	Suède	112 (begär Giftinformation);+46104566786
Irlande	+353(1)8092166	Suisse	145
Italie	0382 24444	Royaume Uni	(+44) 844 892 0111
Allemagne	Berlin : 030/19240		
	Bonn : 0228/19240		
	Erfurt : 0361/730730		
	Fribourg : 0761/19240		
	Göttingen : 0551/19240		
	Homburg : 06841/19240		
	Mainz : 06131/19240		
	Munich : 089/19240		
Lettonie	+37167042473		

Autres informations relatives au stockage

Loi des États-Unis réglementant les substances toxiques
Dans l'inventaire TSCA

Australie. Industrial Chemical (Notification and Assessment) Act
Listé ou en conformité avec l'inventaire

Canada Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE) Liste intérieure des substances
(LIS)
Tous les composants de ce produit sont sur la liste canadienne LIS

Japon. Kashin-Hou Law List
Listé ou en conformité avec l'inventaire

Korea. Existing Chemicals Inventory (KECI)
Listé ou en conformité avec l'inventaire

Philippines. The Toxic Substances and Hazardous and Nuclear Waste Control Act
Listé ou en conformité avec l'inventaire

Chine. Inventory of Existing Chemical Substances
Listé ou en conformité avec l'inventaire

Citric acid monohydrate

33114H-5KG

Version 1.3

Date de révision
17.12.2022

New Zealand. Inventory of Chemicals (NZIoC), as published by ERMA New Zealand
Listé ou en conformité avec l'inventaire

Inventaire des substances chimiques de Taïwan (TCSI)
Listé ou en conformité avec l'inventaire

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Évaluation de la Sécurité Chimique n'a pas été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte des mentions de danger (H) référée dans le titre 3

Acide citrique-1-hydrate : H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Information supplémentaire

Tous les Règlements et Directives réfèrent aux versions amendées.
Les traits verticaux sur le bord gauche indiquent les modifications pertinentes par rapport à la version précédente.

Abréviations :

CE Communauté Européenne

CAS Chemical Abstracts Service

DNEL Derived no effect level

PNEC Predicted no effect level

vPvB Very persistent and very bioaccumulative substance

PBT Persistent, bioaccumulative und toxic substance

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé

Citric acid monohydrate

33114H-5KG

Version 1.3

Date de révision
17.12.2022

désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières.
Les informations fournies ne sont pas conçues comme une garantie des caractéristiques.
